

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 11 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 11 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'espace Juliette Gréco situé sur la commune de Saint-Maurice-Les-Brousses, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 3 mars 2021.

Présents : Christophe BARBE, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Roland DAVID, Didier DELAVERGNAS, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, André DUBOIS, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Jean-Pierre GRANET, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jocelyne PORTOLAN, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Isabelle BRIQUET ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à François POIRSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE, Bernard THALAMY ayant donné pouvoir à François POIRSON.

Excusés (sans pouvoir) : Xavier ABBADIE, Alain AUZEMERY, Max BASCANS, Eric BERGERON, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Jacques DUFORD, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Claude GUILLON, Christian HANUS, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Jean-Marc LEGAY, Jean-François POMMIER, Gilles TOULZA

**Nombre d'élus en
exercice : 66**

**Présents : 39
Pouvoirs : 4**

**Votants : 43, représentant
Secteur Centre : 7
Secteur Est : 3
Secteur Nord : 6
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 6
Conseil Départemental : 4
Limoges Métropole : 0**

DELIBERATION 2021-12

**Objet :
INSTITUTION**

**MOTION CONTRE LE PROJET
« HERCULE » DE
RESTRUCTURATION DU
GROUPE ELECTRICITE DE
FRANCE (EDF).**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Considérant le projet de restructuration du groupe Electricité De France (EDF) nommé projet « Hercule » connu à ce jour ;

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose de soumettre au vote de l'assemblée plénière du SEHV une motion contre le projet « Hercule » connu à ce jour afin de notifier le désaccord du Syndicat, Energies Haute-Vienne sur ce projet de restructuration.

Monsieur le Président fait lecture de la motion contre le projet « Hercule », annexé à la présente délibération.

Monsieur Le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'ADOPTER** la motion contre le projet « Hercule » connu à ce jour, annexée à la présente délibération, afin de notifier le désaccord du Syndicat, Energies Haute-Vienne sur ce projet de restructuration.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 18/03/2021
Qualité : President



**Nombre d'élus en
exercice : 66**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** la motion contre le projet « Hercule » connu à ce jour, annexée à la présente délibération, afin de notifier le désaccord du Syndicat, Energies Haute-Vienne sur ce projet de restructuration.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 11 mars 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2021-12

Objet :

INSTITUTION

**MOTION CONTRE LE PROJET
« HERCULE » DE
RESTRUCTURATION DU
GROUPE ELECTRICITE DE
FRANCE (EDF).**

Publié le :

22 MARS 2021

Motion du Syndicat, Énergies Haute-Vienne contre le projet « Hercule »
Adoptée lors de l'Assemblée plénière du 11 mars 2021
Délibération 2021-12.

Vu le projet de réorganisation nommé projet « Hercule » en cours depuis avril 2019 ;

Le projet « Hercule », initié par le gouvernement à la demande de la Commission Européenne, est un projet de réorganisation se traduisant par la scission du groupe Electricité de France (EDF) en trois entités :

- ✓ EDF BLEU : une entreprise 100% publique dirigeant les centrales nucléaires et le réseau de transport.
- ✓ EDF VERT : une entreprise publique réunissant les activités commerciales, la distribution d'électricité et les énergies renouvelables, cotée en bourse, elle attirerait les investisseurs privés
- ✓ EDF AZUR : une entreprise 100% publique dirigeant les activités hydroélectriques.

Une mise en péril du service public de l'énergie.

L'objectif affiché de ce projet est, entre autres, la meilleure rémunération de ses activités nucléaires. En effet, aujourd'hui, l'entreprise doit vendre son électricité nucléaire à un prix fixe (42 euros par Mégawattheure), en dessous de la valeur sur le marché européen en raison de la régulation.

Ce démantèlement doit aussi permettre à la structure endettée d'attirer des investisseurs privés pour financer son développement dans les énergies renouvelables ; le groupe EDF étant contraint aujourd'hui d'investir dans la modernisation de son parc nucléaire.

Une communication très trouble autour du projet, sans concertation avec les acteurs de l'énergie.

Comme l'a souligné Madame Barbara POMPILI lors d'une audition devant les députés à ce sujet le mercredi 4 février 2021 : « *Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure de décrire un schéma précis de ce que sera cette réforme et ses impacts sur l'organisation interne du groupe EDF, pour une raison très simple : les négociations avec la Commission Européenne sont toujours en cours* ».

Monsieur Jean Bernard LEVY, PDG du groupe EDF, auditionné lui-même le 10 février 2021 par les sénateurs, a admis ne pas avoir toutes les réponses sur un projet en cours de négociation entre l'Etat et la Commission Européenne.

Les craintes du Syndicat, Energies Haute-Vienne, acteur essentiel de l'énergie sur le territoire, sont les suivantes :

- ✓ La hausse du prix de l'électricité à des fins, notamment, de meilleure rémunération du groupe EDF, aujourd'hui lourdement endetté, mettant en danger le volet social de la fourniture de l'électricité comme bien de première nécessité.
- ✓ La renégociation du mécanisme Arenh (accès régulé à l'énergie nucléaire historique) qui oblige EDF à vendre à ses concurrents à prix fixe une part de l'électricité produite par ses centrales nucléaires.
- ✓ L'ouverture du capital « vert » à hauteur de 35 % qui interpelle quant au maintien des investissements sur le réseau d'électricité et sur la qualité de la distribution sur tout le territoire mettant à mal la couverture péréquée de l'énergie en France.
- ✓ L'ouverture à l'actionariat privé mettant en péril le modèle actuel basé sur le monopole d'ENEDIS qui place les autorités concédantes comme un acteur indispensable au contrôle de l'opérateur national ; ce contrôle est clairement remis en cause.

En tant qu'autorité concédante, et dans le prolongement de la motion adoptée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et de Régies (FNCCR), le SEHV exprime son inquiétude sur le contenu du projet de restructuration du groupe EDF.

Le Syndicat, Energies Haute-Vienne :

S'oppose :

- Au projet « Hercule ».

Adopte, à l'unanimité de ses membres :

- La motion contre le projet de restructuration dénommé « Hercule » d'Electricité de France (EDF) comme présenté ce jour.

En demandant

- La concertation avec les autorités concédantes sur ledit projet, s'il devait être maintenu.
- La préservation du service public de l'énergie dans son intégralité.
- La prise en compte de l'intérêt général sur les logiques financières sur une activité essentielle qu'est l'énergie de nos territoires dans un modèle de transition écologique et sociale.
- La préservation de la cohésion territoriale, économique et sociale autour de la transition écologique.
- La sécurisation de la distribution de l'énergie.